

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIII

MONTRÉAL, VENDREDI 19 JANVIER, 1894

No 21

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires.

ADMINISTRATION. { Chambre 402 Bâtisse "New  
York Life."  
Téléphone No 2547.  
Boîte de Poste No 1417.

REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.  
Téléphone 2602.  
Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " " 6 mois	1.00
" " " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an	3.00

### LE NUMERO 10 CENTIMS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

Afin d'éviter tout retard et toute erreur dans la réception des correspondances, prière d'adresser lettres et communications comme suit :

"Le Prix Courant,"

Montréal.

### LES FINANCES DE LA VILLE.

Monsieur le Rédacteur.

La question des finances de la cité a été, depuis quelque temps, très discutée, et cependant il est à craindre encore qu'elle soit fort peu comprise par les contribuables. La majorité même du Conseil de ville n'en connaît pas apparemment la véritable situation. Il est regrettable que le comité des finances et le trésorier de la cité n'aient pas publié un état clair et concis du passif et de l'actif, sous une forme simple et facile à comprendre par une intelligence ordinaire, en omettant toute mention de dépenses futures

qui ne sont pas encore décidées et qui pourraient n'avoir jamais lieu, comme, par exemple, l'élargissement de la rue William, le prolongement de la rue St Laurent jus qu'au fleuve, l'élargissement de la rue Jacques Cartier et d'autres rues, dépenses que M. Robb fait figurer dans ses états.

Il est indubitable que la discussion dans les journaux des finances d'une ville n'est pas à désirer; il y a ce pendant un temps où l'on ne peut plus garder le silence. Avant de pouvoir trouver un remède, il est nécessaire de faire un diagnostic exact de la maladie, et il est du devoir d'un véritable ami de montrer les dangers à éviter. Ces dangers ont d'ailleurs été signalés déjà au public par les états fournis à la presse par le trésorier de la cité.

Comme il a déjà été dit, la première chose à considérer, c'est la situation financière actuelle de la cité. Quelle est la position de Montréal en comparaison avec Toronto, Hamilton, Halifax et Winnipeg ?

L'évaluation de Toronto pour 1893 est de \$150,766,000, sans compter les propriétés exemptes, telles que églises, écoles, propriétés du gouvernement et de la cité, dont l'évaluation est de \$23,215,386. La dette-obligations nette, de la ville au 31 décembre 1892, était de \$16,587,812, soit environ 11 pour cent de la propriété imposable. Cette somme comprend le montant total déboursé pour des améliorations locales qui ne fait pas, à proprement parler, partie de la dette de la ville, parce qu'il porte hypothèque sur les propriétés ayant front sur les rues améliorées et porte intérêt à 6 p. c. jusqu'à son remboursement à la ville. En déduisant ce montant, la dette-obligations nette de la ville est de \$13,145,979, soit huit et trois quarts seulement de la propriété imposable. La limite des emprunts de Toronto est de 12½ p. c. sur cent millions de propriétés imposables et de 8 p. c. sur le surplus.

Hamilton, la cité ambitieuse d'Ontario, a une évaluation de \$25,465,640 de propriétés imposables, plus \$4.

900.000 de propriétés exemptes; sa dette est de \$2,897,305, soit 11 p. c., des propriétés imposables.

A Halifax, les propriétés imposables sont évaluées à \$22,364,504 et la dette de \$2,458,612, soit moins de 11 p. c.

Winnipeg, a un lourd fardeau à porter, fardeau qui lui a été laissé par l'extravagance du temps de la spéculation et sa dette est considérée comme très lourde. Cependant, quelle est sa position? Propriétés imposables, \$21,692,300; dette, \$2,572,507, ou moins de 12 p. c.

Si on les compare avec les villes voisines au sud de la frontière, les dettes des villes canadiennes paraissent bien lourdes. Prenons, par exemple, Détroit. Evaluation des propriétés imposables, \$199,679,210; dette, \$2,177,433, soit un peu plus de 1 p. c. En outre, la ville est propriétaire de biens fonds de la valeur de \$18,756,319; elle ne peut emprunter au delà de 2 p. c., de la propriété imposable.

Revenons à Montréal et voyons quelle position nous avons, comparativement aux villes qui viennent d'être nommées. En 1893, la propriété imposable était évaluée à \$131,000,000; la propriété exempte à \$33,000,000. La dette nette sur obligations est déjà de \$21,600,000, soit seize et demi p. c., de la valeur des propriétés imposables.

La taxe de 1 p. c., sur la propriété a produit l'année dernière \$1,134,632; sur cette somme, il a fallu prendre \$800,456 pour le seul service des intérêts. Ainsi, il a fallu employer 70 p. c., de la taxe sur la propriété pour tenir la cité en règle avec ses créanciers porteurs de ses obligations et il n'en est resté que 30 p. c., disponible pour les dépenses courantes et les améliorations. Bien plus, dans le courant de l'année, la somme des intérêts à payer a été grossie à \$869,101. Et en face de cette situation on propose d'emprunter un autre million de piastres pour en faire présent au Pacifique Canadien pour une gare de l'est et un hôtel, et de contracter encore de nouveaux engagements pour l'élar-